



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **14 janvier 2026 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	5 345 186
2025-074	Numéro d'immeuble :	Chemin Darrah, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser une largeur minimale de lot de 37.90 mètres pour le lot 1 au lieu de 60 mètres, comme indiqué au Règlement de zonage 115-2, section 1,2, chapitre 3, Zone RUR-05;2. Autoriser une profondeur minimale de lot de 20.21 mètres pour le lot 1 au lieu de 100 mètres, comme indiqué au Règlement de zonage 115-2, section 1,2, chapitre 3, Zone RUR-05; <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Document-presentation-DM-Darrah-VF.pdf</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 17^e jour du mois de décembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques